

Procès-verbal de la Municipalité
de Saint-Ignace-de-Loyola

Procès-verbal de la session ordinaire du Conseil de Saint-Ignace-de-Loyola, tenue le 5 avril 2016 à 20:00 heures à l'endroit ordinaire du Conseil, à laquelle sont présents:

M. Jean-Luc Barthe, maire.

Dames Sylvie Boucher et Nathalie Ross, conseillères.

MM. Serge Lacoursière, Christian Valois, Daniel Valois et Alain Deguise, conseillers.

Formant le quorum, le maire ouvre la session et fait la prière d'usage.

2016-059

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Alain Deguise et secondé par Daniel Valois et résolu unanimement que l'ordre du jour est adopté avec l'ajout suivant:

Soumission aménagement paysager.

2016-060

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Aucune question.

2016-061

Adoption du procès-verbal du 1^{ier} mars 2016

Il est proposé par Christian Valois et secondé par Serge Lacoursière et résolu unanimement que le procès-verbal du 1^{ier} mars 2016 est adopté sans amendement.

2016-062

Dépôt du rapport du vérificateur pour l'année 2015

Il est proposé par Alain Deguise et secondé par Sylvie Boucher et résolu unanimement que le rapport financier du secrétaire-trésorier et le rapport du vérificateur au 31 décembre 2015 sont déposés et adoptés et également résolu de les mettre aux archives municipales.

2016-063

Comptes à payer liste 2016-04

Il est proposé par Sylvie Boucher et secondé par Nathalie Ross et résolu unanimement que les comptes figurant sur la liste 2016-04, au montant de 44 782,43\$, sont adoptés et que le secrétaire-trésorier est autorisé à payer ces comptes.

2016-064

Dépenses incompressibles – Mars 2016

Il est proposé par Serge Lacoursière et secondé par Nathalie Ross et résolu unanimement que le rapport des dépenses incompressibles pour le mois de mars 2016 au montant de 125 535,77\$ est adopté sans amendement.

2016-065

Adoption du règlement numéro 473-2016 (Emprunt de 90 000,00\$)

Règlement pourvoyant au remboursement de la quote-part de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola au solde des règlements d'emprunt de la Régie Inter-municipal numéros 2-2010, 3-2010 et 4-2010.

Attendu que le coût des remboursements est évalué à la somme de 90 000,00\$;

Attendu que l'avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la session régulière du Conseil de Saint-Ignace-de-Loyola, tenue le 1^{ier} mars 2016;

En conséquence, il est proposé par Daniel Valois et secondé par Christian Valois et résolu unanimement que :

La municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola, adopte le présent règlement pour valoir à toutes fins que de droit; et qu'il soit décrété, statué et ordonné ce qui suit par le présent règlement :

Article 1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

Article 2. La municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola remboursera sa quote-part du solde des règlements d'emprunt 2-2010, 3-2010 et 4-2010 de la Régie Inter-municipale de Berthier.

Procès-verbal de la Municipalité
de Saint-Ignace-de-Loyola

Article 3. Le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 90 000,00\$ pour les fins du présent règlement.

Article 4. Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toutes contributions et/ou subventions qui pourraient être versées pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense visée à l'article 3.

Article 5. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est, par les présentes autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 90 000,00\$ sur une période de cinq (5) ans.

Article 6. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, la municipalité utilisera le montant annuel reçu du Service de Sécurité Incendie de d'Autray et pour le solde il sera imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur.

Article 7. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

2016-066Offre de services – lignage de rues

Attendu que la municipalité a l'intention de faire du marquage de rue sur une distance d'environ 10 kilomètres, de faire 56 lignes d'arrêt, 40 pictogrammes vélos et une traverse de piétons et que la compagnie Marquage et traçage du Québec a déposé une offre de service au même coût qu'en 2014, soit 160,00\$ du kilomètre;

En conséquence, il est proposé par Serge Lacoursière et secondé par Alain Deguisse et résolu unanimement d'accorder le contrat à Marquage et Traçage du Québec au coût de 160,00\$ du kilomètre selon son offre de service numéro 1068 datée du 7 mars 2016.

2016-067Formation d'un comité Plénier

Considérant que le conseil municipal a le pouvoir de former des comités en vertu des dispositions des articles 82 et suivants du Code municipal;

Considérant qu'il est opportun de former un comité plénier en vertu de ce pouvoir;

Il est en conséquence proposé par Sylvie Boucher et secondé par Christian Valois et résolu unanimement que :

1. Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
2. Le conseil municipal établit et forme un comité plénier composé du maire et des six conseillers de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola;
3. Les membres du comité doivent se réunir au moins une fois par mois, préférablement avant la séance régulière du conseil municipal, afin d'étudier et d'examiner la ou les questions afférentes aux affaires de la municipalité;
4. Les délibérations du comité et les sujets traités sont confidentiels et nul rapport n'a d'effet à moins qu'il n'ait été adopté par le conseil municipal;
5. Le maire est, d'office président du comité plénier, et au cas d'absence, il est remplacé par le maire suppléant;
6. Le rôle et le mandat du comité plénier consiste à collaborer avec le maire et le directeur général pour réviser les sujets à l'ordre du jour d'une séance du conseil municipal, préparer les documents au soutien des sujets à l'ordre du jour, recommander les orientations qui pourraient être prises par le conseil municipal à l'égard de ceux-ci et, de façon générale, analyser toutes questions jugées appropriées pour faciliter l'efficacité et la bonne administration de la municipalité. Le directeur général participe et assiste aux réunions du comité plénier, mais ne dispose pas d'un droit de vote;
7. La rémunération des membres du comité plénier est celle fixée par le règlement 459-2014 et ses amendements;
8. L'avis de convocation à une réunion du comité plénier peut-être donné verbalement ou par écrit, soit par le maire ou le directeur général.

Procès-verbal de la Municipalité
de Saint-Ignace-de-Loyola2016-068Soumissions – Broyeur bord de chemin

Suite à l'appel d'offre sur invitation faite le 1^{er} mars 2016 pour l'achat d'un broyeur – bord de chemin et suivant l'ouverture de soumissions faite le 18 mars dernier les soumissions conformes sont :

Machinerie Nordtrac Ltée	11 800,00\$ + taxes
Centre agricole Berthierville	11 860,00\$ + taxes
Garage Raymond Lasalle inc.	11 126,04\$ + taxes

En conséquence, il est proposé par Nathalie Ross et secondé par Serge Lacoursière et résolu unanimement d'accorder le contrat à Garage Raymond Lasalle Inc. au montant de 11 126,04\$ + TPS 556.03\$ + TVQ 1 109,82\$ pour un total de 12 792,16\$.

2016-069Offre de service – M. Paul Boudreau

Attendu que Monsieur Paul Boudreau, architecte nous a fait parvenir une offre de service afin de faire une esquisse du rez-de-chaussée et du premier étage du presbytère de l'église de Saint-Ignace-de-Loyola, afin de vérifier les opportunités d'aménagement que la municipalité pourrait réaliser, au coût de 1 000,00\$ plus taxes ; en conséquence, il est proposé par Alain Deguise et secondé par Daniel Valois d'accepter cette offre de service pour produire ces plans.

Le vote est demandé :

Pour : Alain Deguise, Daniel Valois et Christian Valois

Contre : Serge Lacoursière, Sylvie Boucher et Nathalie Ross

Le Maire vote pour, donc la résolution est entérinée.

2016-070Contrat Directeur général

Il est proposé par Christian Valois et secondé par Sylvie Boucher et résolu unanimement d'autoriser le Maire et le Maire-suppléant à signer le contrat de Fabrice St-Martin comme directeur général pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2017.

2016-071Contrat directrice générale adjointe et directrice générale

Il est proposé par Alain Deguise et secondé par Daniel Valois d'autoriser le Maire et le Maire-suppléant à signer le contrat de Mélanie Messier comme directrice générale adjointe pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2017 et directrice générale pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2017.

Le vote est demandé :

Pour : Alain Deguise, Daniel Valois et Christian Valois.

Contre : Serge Lacoursière, Sylvie Boucher et Nathalie Ross.

Le Maire vote pour, donc la résolution est entérinée.

2016-072Offre de service ABC-environnement

Attendu que la compagnie ABC-environnement nous a fait une offre de service afin d'inspecter avec caméra le réseau d'égout de la rue Dubé (0,137 km) et une partie de la rue de l'Église (0,3km) au coût de 1 945,00\$ plus taxes, en conséquence, il est proposé par Nathalie Ross et secondé par Serge Lacoursière et résolu unanimement d'accepter l'offre de service.

2016-073Vérification de précision de 2 débitmètres

Attendu que le MAMOT nous oblige à vérifier la précision de nos deux débitmètres qui calculent le nombre de litre d'eau utilisés par Saint-Ignace-de-Loyola et l'Ile Dupas, en conséquence, il est proposé par Daniel Valois et secondé par Christian Valois et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de (les compteurs Lecomte Ltée) datée du 24 mars 2016 au coût de 1180,79\$ taxes incluses.

Procès-verbal de la Municipalité
de Saint-Ignace-de-Loyola2016-074Offre de service – Peinture bornes fontaines

Attendu que pour le service d'incendie, il est important de connaître le débit de chaque bornes fontaines; en conséquence, il est proposé par Christian Valois et secondé par Sylvie Boucher et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de la compagnie Bi-Pro datée du 31 mars 2016 au coût de 3 667,70 taxes incluses pour peindre les têtes et les bras des bornes fontaines avec la couleur appropriée ainsi que les tiges desdites bornes fontaines.

2016-075Identification lumières de rues et bornes fontaines

Attendu que la municipalité désire identifier ses lumières de rues et bornes fontaines avec des plaques numérotées pour les lumières et des autocollants numérotés pour les bornes fontaines; en conséquence, il est proposé par Nathalie Ross et secondé par Alain Deguise et résolu unanimement d'autoriser l'achat de 250 plaques pour les lumières de rues au coût de 4,10\$ chacune et de 130 autocollants pour tige de borne fontaine au coût de 2,95\$ chacune plus taxes.

2016-076Soumission – Croix Rive boisée

Attendu que la Croix à l'entrée de la Rive Boisée en hommage aux Jésuites doit être remplacée; en conséquence, il est proposé par Serge Lacoursière et secondé par Christian Valois et résolu unanimement d'accepter la soumission d'Ébénisterie Guy Mondou pour la fabrication d'une croix en cèdre de 6 pouces carrés, 14 pieds de haut et 8 pieds de large au coût de 565,00\$ plus taxes et l'achat d'une base d'acier au fini noir (poudre cuite) au coût de 480,00\$ plus taxes.

2016-077Formation Alexandre Valois – Assainissement

Attendu qu'il y a lieu de former Alexandre Valois en opérateur de traitement des eaux usées par étang aéré; en conséquence, il est proposé par Daniel Valois et secondé par Nathalie Ross et résolu unanimement d'autoriser Alexandre Valois à suivre cette formation en ligne d'une durée de douze (12) semaines qui sera complétée par quatre (4) jours de formation en usine à Shawinigan à un coût n'excédant pas 5 000,00\$.

2016-078Soumission Leblanc Illuminations-Canada

Attendu que la municipalité désire installer une décoration de Noël à l'intersection du chemin de la Traverse et du rang Saint-Joseph; en conséquence, il est proposé par Christian Valois et secondé par Daniel Valois et résolu unanimement d'accepter l'offre de service datée du 17 mars 2016 de Leblanc Illuminations-Canada pour la version numéro 1 de l'entrée principale pour un sapin double cône spécial de 5 mètres X 2 mètres au coût de 3 961,29 plus taxes (béton et mât non-inclus).

2016-079Soumission – aménagement paysager

Attendu que la municipalité désire embellir ses installations aux deux entrées de la municipalité, en conséquence, il est proposé par Sylvie Boucher et secondé par Alain Deguise et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de Mélanie Daigle datée du 15 mars 2016 au coût de 1 563,66\$ taxes incluses.

2016-080Levée de la session

Il est proposé par Nathalie Ross et résolu unanimement que la session soit et est levée.

Jean-Luc Barthe, Maire

Fabrice St-Martin, Directeur GénéralCERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Fabrice St-Martin, Secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola a les fonds nécessaires en rapport avec les résolutions numéros 2016-063, 2016-064, 2016-065, 2016-066, 2016-067, 2016-068, 2016-069, 2016-070, 2016-071, 2016-072, 2016-073, 2016-074, 2016-075, 2016-076, 2016-077, 2016-078 et 2016-079.

Fabrice St-Martin, Secrétaire-trésorier & Directeur général

Initiales du Maire

314

Initiales du secrétaire

Procès-verbal de la Municipalité
de Saint-Ignace-de-Loyola

Initiales du Maire

314

Initiales du secrétaire

Procès-verbal de la Municipalité
de Saint-Ignace-de-Loyola

Initiales du Maire

314

Initiales du secrétaire

Procès-verbal de la Municipalité
de Saint-Ignace-de-Loyola